

PRESTATION D'AIDE A DOMICILE



Intervention d'une aide-ménagère pour l'entretien courant de la maison, la préparation des repas, les courses, une aide aux démarches administratives ...

Les interventions durent 1h ou 2h selon les tâches à effectuer.

- Accompagnement et réalisation de vos courses
- Aide à la préparation des repas
- Aide à l'entretien quotidien de votre maison
- Des visites de courtoisie et promenades

du lundi au vendredi entre 8h30 et 13h00 et entre 13h45 et 17h05

pour les personnes de 60 ans et plus.
pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% et plus.

20,30 € de l'heure, hors prise en charge à déduire la participation de la caisse de retraite ou du conseil général.

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Notification de prise en charge
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Carte d'invalidité de 80 % et plus pour les personnes en situation de handicap

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER LE
SERVICE DU MAINTIEN A DOMICILE AU 01.39.30.31.87**

Horaires du Centre Communal d'Action Sociale :

Lundi et Vendredi : 8h15 – 12h et 13h15 – 17h15

Mardi : 8h15 – 12h et 13h15 à 20h (hors période scolaire)

Mercredi : 13h15 à 20h

Jeudi : 8h15 – 12h et 14h – 17h15